

Réseau de télécommunication

L'administration des postes et des télécommunications exige que chaque nouvel immeuble soit équipé pour recevoir des lignes téléphoniques (téléphone et internet) qu'il faut pouvoir relier au réseau général. A cet effet elle installe un branchement sur la ligne publique jusqu'à la limite de propriété. Le propriétaire doit de son côté préparer la liaison entre ce point et le répartiteur général placé dans l'immeuble, point d'installation intérieure privée. On prévoit une ligne par abonné.

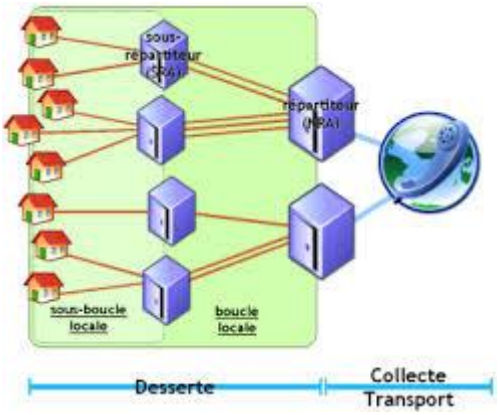


Ouvrages de télécommunications

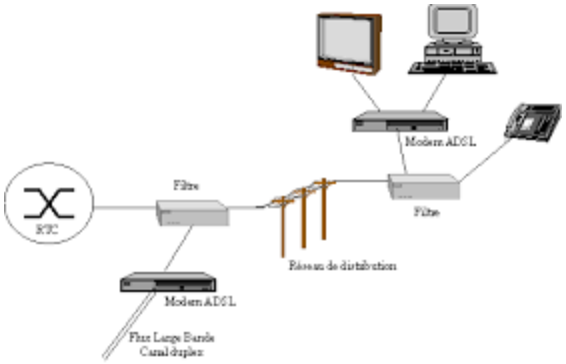
Ils sont composés :

- de la boucle locale, qui est la partie des infrastructures téléphoniques comprise entre le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) et la prise téléphonique,
- des liens NRA-NRA ou vers les antennes mobiles.





Physiquement, cela correspond à l'ensemble des câbles en cuivre, des fibres optiques, ainsi que de tous les équipements de raccordement ou de répartition.
Selon les zones, les clients ont accès à un service de téléphonie ou à un service internet de type xDSL et des services de télévision (s'il y a lieu).
Pour les professionnels, de nombreux services stratégiques sont offerts pour assurer la pérennité de leurs activités (liaisons très haut débit, télépaiement, télégestion, télésurveillance, raccordement de centre d'appels, ...).



Les infrastructures de la boucle locale sont :

- en zone urbaine : majoritairement souterraines, avec des armoires sur la voie publique,
- en zone rurale : aériennes pour une grande partie.

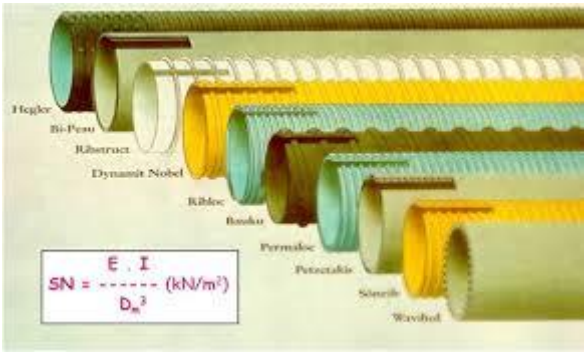


Les infrastructures souterraines sont constituées de chambres de tirage et de raccordement reliées entre elles par des conduites multitubulaires.
Ces chambres sont identifiables par la présence de plaques avec le logo de l'exploitant.
Les infrastructures aériennes sont constituées d'armoires et de poteaux en bois ou en métal.



Types de canalisations

Les conduites sont très majoritairement en PVC, de diamètre 100, 80, 60, 45 et 28 mm. Elles sont regroupées par paquet de 2 à plusieurs dizaines de tuyaux.



Une conduite peut être enrobée de béton. On peut encore trouver des anciennes conduites unitaires en fibrociment de diamètre 150 mm, en campagne, les câbles peuvent être posés en pleine terre.

Prescription

Les autres réseaux doivent être au minimum à 5 cm des ouvrages de télécommunication ;

Les distances minimales entre réseaux prévues dans les normes doivent être respectées ;

Les hauteurs minimales des conducteurs au-dessus du sol sont :

- trottoir : 3 m,
- terrain privé et entrée charretière : 4 m,
- traversée de route : 6 m,
- voie ferrée non électrifiée : 5,5 m,
- passage sur autoroute interdit.





